



GUIDE CAMP DE JOUR

Été 2018

HORAIRE

Du lundi au vendredi

7h30 à 8h30 : Service de garde

16h30 : Fin du camp de jour

8h30 : Début camp de jour

16h30 à 17h30 : Service de garde

Lors de l'arrivée... (8h30)

Veillez vous présenter à la réception de l'auberge pour inscrire votre enfant (obligatoire). À chaque jour, vous devez vous assurer que votre enfant est pris en charge par un membre de notre personnel avant de quitter. Nous ne sommes pas responsables des enfants sur le terrain du P'tit Bonheur avant l'inscription, le matin. Il en est de même à la fin de la journée après l'arrivée des parents.

Lors du départ... (16h30)

Vous devez absolument avertir le moniteur avant de quitter avec votre enfant et signer le registre. Seules les personnes autorisées à venir chercher votre enfant pourront le faire. Si vous prévoyez demander à une autre personne de venir chercher votre enfant, il est important de nous donner l'information rapidement. Le camp se réserve le droit de demander une pièce d'identité. Si toutefois, il s'agit d'une urgence, une autorisation téléphonique sera acceptée après vérification de certaines données personnelles.

SERVICE DE GARDE

Il est primordial de s'inscrire à l'avance pour le service de garde. Des frais de 23\$ / semaine s'appliquent. Et ce, peu importe le nombre de fois que vous vous êtes prévalu du service dans la semaine.

Matin : 7h30 à 8h30 Fin de journée : 16h30 à 17h30

TRANSPORT

Le transport est offert pour les résidents des municipalités de Lantier et Ste-Lucie-des-Laurentides. L'inscription au service de transport doit être faite directement avec la municipalité.

Matin

7h45 : Départ de Ste-Lucie-des-Laurentides

8h00 : Départ de Lantier

8h20 : Arrivée au P'tit Bonheur

Fin de journée

16h25 : Départ du P'tit Bonheur

16h45 : Arrivée à Lantier

17h00 : Arrivée à Ste-Lucie-de-Laurentides

DÎNER

- Veuillez fournir un repas pour le midi et une collation pour le matin, et ce, à tous les jours dans une boîte à lunch identifiée. La collation de l'après-midi sera fournie par le camp.
- Les enfants **n'ont pas accès à un réfrigérateur ni à un micro-ondes**. Nous vous demandons donc de fournir un lunch froid en tout temps. Nous recommandons d'inclure dans le sac à lunch un système de réfrigération (type: ice pack).
- Les contenants de verre sont interdits.
- **Les aliments non autorisés au camp** : Tous produits contenant des noix et/ou des arachides.
- Un service de boîte à lunch est disponible pour 40\$ / semaine. Et ce, peu importe le nombre de fois que vous vous êtes prévalu du service dans la semaine.

LES ANIMATEURS

Nous respectons le ratio de moniteurs selon les normes de l'Association des Camps du Québec par laquelle nous sommes certifiés.

6 à 8 ans : 1 moniteur/12 jeunes - **9 à 11 ans** : 1 moniteur/14 jeunes - **12 ans** : 1 moniteur/15 jeunes

LE PARFAIT SAC À DOS

Nous demandons que votre enfant ait un sac à dos en tout temps pour transporter tous ses effets personnels pendant la journée.

Voici tout ce qui doit se retrouver dans le sac à dos de votre enfant à tous les jours:

- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Souliers d'eau
- Boîte à lunch identifiée (avec boîte réfrigérante « icepack »)
- Vêtements de rechange (short, t-shirt et bas)
- Souliers de course (obligatoire en tout temps – pas de sandale)
- Bottes de pluie, imperméable (selon la température)
- Crème solaire
- Insecticide liquide ou en bâton
- Casquette ou chapeau

IL EST IMPORTANT DE BIEN IDENTIFIER TOUS LES VÊTEMENTS ET EFFETS PERSONNELS AU NOM DE L'ENFANT.

Les Interdits....

Tout appareil électronique (ipod, cellulaire, etc.), aérosol, canif, cigarette, drogue, objets de valeur, tous produits contenant des noix et ou des arachides.

SANTÉ ET BLESSURES

Si votre enfant est malade...

L'enfant qui a de la fièvre ou une maladie contagieuse doit rester à la maison. Veuillez nous en informer au 1-800-567-6788 poste 0. Dans l'éventualité où votre enfant est malade au camp de jour, nous vous contacterons le plus rapidement possible.

Si votre enfant prend des médicaments...

Selon la loi, nous n'avons pas le droit d'administrer des médicaments à un enfant sans l'autorisation écrite du parent ou du tuteur légal. Il est donc important de signer la fiche de santé nous autorisant à administrer le médicament.

Si votre enfant a des allergies

Il est important de nous informer de toutes les allergies de votre enfant sur la fiche de santé. Dans un cas d'allergies sévères nécessitant un *Épipen*, l'enfant doit l'avoir sur lui en tout temps. Nous vous suggérons de lui fournir un sac à la taille.

Si votre enfant se blesse....

Nous communiquons immédiatement avec les personnes ressources mentionnées dans la fiche d'inscription de l'enfant. Sans votre accord, nous ne faisons transporter votre enfant en ambulance que dans un cas extrême puisque les frais de transport vous seront facturés. Les parents sont toujours informés, peu importe l'intervention faite auprès de l'enfant.

REÇU D'IMPÔT

Nous vous ferons parvenir, en février 2019, le relevé 24 pour fins d'impôt. Cependant, une directive du Ministère du revenu nous oblige à vous demander le numéro d'assurance sociale de la personne au nom de qui nous émettrons le reçu. Si vous ne l'avez pas déjà fourni sur la fiche d'inscription, veuillez nous le transmettre le plus tôt possible.

Pour les campeurs ayant réservé via une municipalité (Lantier, Lac-Supérieur, Ste-Lucie-des-Laurentides et Val des Lacs), le relevé 24 vous sera acheminé par votre municipalité.

QUESTIONS, COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Contactez-nous ...

Par téléphone : 819-326-4281 poste 272

Par courriel : campete@ptitbonheur.com

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Dimanche 27 mai 2018 de 13h00 à 16h00

Une journée familiale GRATUITE remplies de surprises....

On vous propose de :

- Visiter le site pour tomber sous le charme...
- Essayer une panoplie d'activités de plein air pour devenir accros...
- Rencontrer l'équipe d'animation pour s'amuser...
- Discuter avec l'équipe de direction... pour sécuriser maman et papa !
- S'inscrire sur place ... si ce n'est pas déjà fait !